

CHOSSES

Mai 2006



LUES

★ REVUE DE PRESSE

PREVENTION SPECIALISEE

Eduquer dans la rue

SOCIETE

TRAVAIL SOCIAL

LEGISLATION

EMPLOI

LOGEMENT

SANTE

SCOLARITE

BIBLIO

BREVES

COUP DE COEUR



addap13 est une association de Prévention Spécialisée conventionnée avec le Conseil Général des Bouches du Rhône

Si nous avions pour habitude de donner un titre à nos numéros, pour celui-ci nous n'aurions pas d'hésitation: il s'appellerait « d'un Comité Interministériel à l'autre »

Chronologiquement: Comité de lutte contre l'exclusion. Beaucoup d'annonces et mesures qui balayent plusieurs champs comme vous le verrez. Pour la première fois vous trouverez un engagement à réduire la pauvreté qui s'accompagne d'objectifs « chiffrés »; dans le domaine du retour à l'emploi vous constaterez que les conclusions du rapport Hirsch sont présentes, de même que l'opposabilité en terme de droit au logement. Vous constaterez que les réactions sont plutôt positives. C'est à lire dans le détail bien sûr. Et c'est à suivre de près.

Et puis le 24 mai c'est le Comité interministériel de lutte contre la délinquance avec discussion de l'avant-projet de loi du même nom.

Où vous « retrouvez » rôle du maire, partage de l'information, pouvoirs de sanctions nouvelles à l'échelon communal, détection des troubles du comportement, élargissement de la palette des sanctions pour les mineurs. Ainsi que des choses moins attendues, telles que la réforme des hospitalisations d'office par exemple.

Pour donner à la fois des repères et une idée du débat qui s'engage, nous avons conçu les articles qui ouvrent la rubrique « travail social ». comme une sorte de fil conducteur. D'abord bien sûr un état des lieux de l'avant-projet et des réactions (notamment la « vive inquiétude » du CSTS, et la réaction d'un représentant des maires).

Ensuite deux tonalités différentes, l'une émanant du Ministre de la Justice qui parle de « l'impunité des mineurs délinquants », l'autre d'un entretien avec le Ministre de la famille, sur la réforme de la protection de l'enfance (nous vous en recommandons une lecture attentive)

Enfin un « dernier » article, en manière de synthèse, annonce clairement « Attention aux amalgames ». Posant la question de l'articulation, ou non, entre l'avant projet de loi sur la prévention de la délinquance et le projet de réforme de la protection de l'enfance, de la cohérence, ou de l'incohérence, de ces deux changements très rapprochés dans le temps. Juxtaposition de deux « philosophies » différentes ? Nous gageons qu'il y a là un des axes forts des débats à venir.

Reste-t-il de la place ? Bien sûr : le traitement des emplois précaire en Espagne, la dernière étude de l'Observatoire national de la délinquance sur accroissement de la violence et la part des étrangers dans ce phénomène, la recherche en travail social.. il reste des tas de choses, comme toujours. Sans compter les dossiers « traditionnels », chiffres de l'emploi et projet de loi sur « immigration et intégration ». Sans compter les Brèves où comme d'habitude se réfugient en quelque sorte des informations qui ne trouvent plus de place ailleurs. Nous vous souhaitons une bonne lecture de cette actualité chargée.

A bientôt...

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PREVENTION

2, Boulevard Gustave Ganay - 13009 - MARSEILLE

Téléphone 04 91 71 80 00 / Télécopie 04 91 71 29 27 / Courriel edap13@addap13.org



Comité interministériel de lutte contre l'exclusion	p. 04
Attentes, mesures et réactions	p. 04
La hausse de la violence n'est pas plus élevée chez les étrangers	p. 04
La HALDE a reçu 2 000 plaintes depuis sa création	p. 05
Réactions associatives à la communication sur les SSIG	p. 05
Insee : difficultés d'insertion des jeunes s'aggravent en France	p. 05
Traitement des emplois précaires en Espagne	p. 06
Lancement des « états généraux de la condition pénitentiaire	p. 06
Dossiers étrangers : la loi en discussion, réactions et d'autres infos	p. 06



Plan national de prévention de la délinquance	p. 07
Comité interministériel prévention de la délinquance	p. 07
Réactions	p. 08
Lutter contre le « sentiment d'impunité » des mineurs délinquants	p. 09
Entretien avec M. Bas sur la réforme de la protection de l'enfance	p. 10
Protection de l'enfance et prévention de la délinquance : attention aux amalgames	p. 11
Comité interministériel prévention de la délinquance : récidive et autres sujets	p. 11
M. Chauvière : « Défendre un travail social de crise »	p. 11
Les éducateurs dans le collimateur de la police ? + 1 entretien	p. 12
« La parole fait peur... »	p. 13
Mémoires, DEA et mastères de recherche en travail social	p. 04
Programme d'études de la DGAS en 2006	p. 14
IGAS : lacunes du dispositif de lutte contre la maltraitance	p. 14
Les jeunes majeurs étrangers isolés et la « circulaire Villepin »	p. 14



Projet de loi réformant la protection de l'enfance	p. 15
Retour à l'emploi bénéficiaires minima sociaux	p. 15



Encourager le retour à l'emploi	p. 16
Dossier : les chiffres, des informations... et les Brèves	p. 16



Comité interministériel de lutte contre l'exclusionp. 17
 Rapport sur l'hébergement des travailleurs pauvresp. 18
 Avancée loi « Engagement national » et autres infosp. 18



Fonds CMU, rapport 2005: difficultés d'accès aux soinsp. 19
 Plan santé mentale, « lits halte-soins santé » : un pointp. 19



Infos diverses et précisionsp. 20



ASH du 12 & 26 mai 2006p. 20



Le Mondep. 21
 ASH du 5 mai 2006p. 22
 ASH du 12 mai 2006p. 22
 ASH du 19 mai 2006p. 22
 ASH du 26 mai 2006p. 23
 ASH du 02 juin 2006p. 23





Comité interministériel de lutte contre l'exclusion

ASH – 12 & 19 /05/06 – 06 147 – 11



Dossier central en quelque sorte dans cette rubrique. Des avancées, des idées un balayage large, qui reste à suivre bien sûr. Mais intéressant. Vous trouverez en Logement et Emploi les mesures plus spécifiques mais tout est à lire. On parle beaucoup de concertation. Ponctue en quelque sorte les différents rapports que nous avons traités ces derniers mois.

Les attentes

Délégation du **Collectif Alerte** reçue le 5 mai en prévision réunion du 12: logement, insertion pro (contrat unique d'insertion), relèvement plafond CMU et fusion CMU / AME,

Pdt du CNLE : préciser « ce que l'on attend du CNLE et les moyens de son fonctionnement »

Les mesures du 12 mai

1. S'engager à réduire la pauvreté
2. Garantir accès effectif aux droits fondamentaux
3. Encourager le retour à l'emploi

CNLE : à compter du 01/07/06, rejoindra Haut Comité pour le logement personnes défavorisées au sein de la Maison de la cohésion sociale

Comme en 2005, les crédits lutte contre exclusion seront préservés de toute régulation budgétaire.

S'engager à réduire la pauvreté

Fixer objectifs pluriannuels de réduction pauvreté dans ses différentes dimensions : revenus, emploi, formation, santé, logement...

CNLE, avec organismes statistiques de l'Etat, doit définir **une liste « restreinte » d'indicateurs** : permettre améliorer prévention et traitement.

Travaux à remettre « dès janvier 2007 »

On posera question de l'adoption seuil de pauvreté à 60 % revenu médian (contre 50 % actuellement)

Associer acteurs de la lutte contre l'exclusion aux politiques publiques : conférence nationale de prévention et lutte contre l'exclusion est **institutionnalisée tous les 2 ans**, et précédée de conférences régionales.

Enveloppe 150 000 € pour organisation de 2008.

Commission départementale cohésion sociale dans chaque département : présidée par préfet, associera représentants collectivités, opérateurs, usagers, partenaires sociaux aux politiques les concernant. Doivent être mises en place à l'automne

Garantir accès effectif droits fondamentaux
Domiciliation, hébergement, logement
Voir rubrique Logement

Encourager le retour à l'emploi
Insertion professionnelle, création d'entreprise par les chômeurs, faciliter retour à l'emploi allocataires minima sociaux (*Voir rubrique Emploi*)

Autres mesures

Accès santé : doubler (07) lits « halte-soins santé »
Expérimenter (5 sites en 06) structures nouvelles pour « mieux prendre en compte difficultés psy personnes particulièrement vulnérables »

Accès micro-crédit : M. Breton et Mme Vautrin feront propositions fin juin et sera lancée campagne de promotion fin 06 auprès banque et assocs.

A noter : nb de micro-crédits accordés par l'ADIE a augmenté de 21 % entre 04 et 05. Les emprunteurs (1/3 femmes) sont 56 % allocataires minima sociaux et 18 % résidents quartiers sensibles.

Accompagnement surendettement : à partir 09/06 tout ménage déposant un dossier sera incité à demander accompagnement social ou associatif. Espère prévenir surendettements successifs.

A noter : stats Banque de France indiquent une augmentation (après recul 05)

Accès info juridique : « permettre à chacun de mieux connaître ses droits et les faire valoir sans que l'insuffisance ressources n'entrave le soutien juridique. »
Collaboration entre professionnels droit et action sociale. Expériences plateformes info et sessions formation réciproques.

Accès droit sociaux détenus fin de peine : dossier constitué au préalable et donc activés dès la sortie (notamment RMI, AAH, API). Protocole Etat/ organismes sociaux signé fin 1° semestre 06.

Les réactions

CNLE, assocs : impression générale positive

CNLE : « volonté politique renforcer pilotage lutte contre exclusion dans une discussion partenariale »

Les mesures phares font l'objet **d'expérimentations**. Encore faudra-t-il déboucher sur des lois (Alerte).

Union familles en Europe : regrette rien prévu pour éradiquer pauvreté enfants.

Regrets : rien pour favoriser accès CMU et AME. Ni sur coordination politiques lutte contre exclusion

La hausse de la violence n'est pas plus élevée chez les étrangers

Le Monde – 25/05/06 – 06/175 – 11



Nous le signalons et nous aimons parce que les mythes sont là, et les chiffres aussi, en face : alors voilà. C'est bien.

Etude Observatoire national de la délinquance

Atteintes volontaires à l'intégrité physique : étrangers et Français suivent même tendance. De 96 à 05, dans le nb de « mis en cause » à ce titre la part des étrangers reste stable de 14,2 à 14,8 %

Atteinte aux biens : proportion d'étrangers à peu près similaire et également stable de 13,1 à 13,7 %

On parle là de « mis en cause » : tous ne seront pas reconnus comme auteurs d'infractions au terme de la procédure.

Chiffres qui reflètent implication des étrangers ET activité de la police. **Les auteurs insistent surtout sur le caractère « stable » du taux d'implication des étrangers plus que sur les chiffres eux-mêmes en terme de nb.**

Etrangers représentent 5,8% population (métropole) et leur proportion varie fortement selon le type d'infraction.

Très élevée pour vols simples et à la tire (52 %) et vols à l'étalage (27,3 %) mais en dessous 10 % pour vols liés aux voitures ou actes destructions

« Les délits dans lesquels [ils] sont impliqués relèvent surtout d'une **délinquance de subsistance**, liée davantage à leur statut qu'à un phénomène de surviolence. **Plus les faits sont graves, moins les étrangers sont impliqués** » (Pdt OND)

Comme pour le reste de la population l'augmentation du nb d'étrangers impliqués dans atteintes volontaires intégrité physique s'explique surtout par hausse violences physiques non crapuleuses

La HALDE a reçu 2 000 plaintes depuis sa création

ASH – 05/05/06 – 06 147 – 11



Voilà de quoi se faire une idée de la vie d'une instance somme toute « neuve ». Et possibilité de creuser la question sur Internet. Les données transmises ici ne vous étonneront pas, gageons-le, outre mesure. Elles viennent confirmer des situations qui remontent de manière identique à partir d'autres sources.

Rapport annuel : 2 000 plaintes reçues depuis avril 2005, 800 dossiers traités.

L'origine : critère le plus souvent évoqué (≈ 40 %)

Ensuite **santé et handicap :** 13.9 %

Critère du sexe : 6.2 % des saisines (tenir compte que 50 % des saisies sont faites par des hommes)

Discriminations dans l'emploi : 45 % des plaintes

L'instance a proposé aux 146 plus grandes entreprises « 8 voies d'actions » et les a appelées à des « mesures volontaristes »

Accès aux services publics : 18.3 % (logement et éducation seulement 5.3 %)

Délai moyen d'instruction : 90 jours

Transmission aux parquets à 41 reprises, et au ministère public pour 20 dossiers.

Recommandations aux pouvoirs publics ou secteur privé à 64 reprises

100 accords transactionnels ont été passés (surtout sur des questions de recrutement)

La communication de la Commission européenne sur les SSIG n'a pas convaincu les associations

ASH – 05/05/06 – 06 149 – 11



Cf. RVP 04 pour pouvoir suivre ce « feuilleton », dont nous disions d'ailleurs qu'il est bien compliqué. Mais nous continuons : important et même si l'on ne retient que quelques jalons, c'est bien, car enfin c'est de nous que l'on parle.

Union sociale pour l'Habitat (USH) et Plate-forme organisations non gouvernementales sociales saluent la reconnaissance par la Commission de la spécificité des SSIG en général et du secteur à but non lucratif en particulier.

Mais « **pas encore à la hauteur des enjeux** »

« La levée insécurité juridique passe nécessairement par l'adoption d'une directive sur les SSIG »

Quant à la nouvelle consultation pour un rapport fin 2007, c'est prendre trop de retard.

Les difficultés d'insertion des jeunes s'aggravent en France selon l'Insee

Le Monde – 12/05/06 – 06/159 - 11



On le sait mais les sources se coupent et se recourent. Décidément, tous les chiffres que nous accumulons, chacun sous son angle de vue, vient compléter le puzzle de la réalité. A lire.

12^e édition des « **Données sociales** », présentées tous les 3 ans. 70 études thématiques cette année.

Vulnérabilité des jeunes et des seniors, et structure de l'emploi qui fragilise encore les plus exposés dans ces tranches d'âge.

Les jeunes « terminent leurs études de plus en plus diplômés » mais trouvent un emploi « plus souvent temporaire ou déclassé »

Ce déclassement touche 1 jeune sur 4 et aucun niveau ne garantit de protection absolue.

Poids prépondérant origines socioculturelles : insertion « plus lente et difficile ». Risque de non-emploi accru de 30 % lorsqu'un parents a connu chômage longue durée. Surreprésentation périodes emploi temporaire chez les enfants d'ouvriers.

Difficultés plus importantes chez les jeunes issus de l'immigration extra-européenne dont le père est d'origine maghrébine: « la moitié d'entre eux n'a pas d'emploi stable, contre un tiers des jeunes dont le père est né en France »

« 40 % des heures rémunérées aux salariés de moins de 25 ans le sont dans le cadre d'emploi de courte durée »

Et partiront plus tard avec pensions moins élevées.

Insee – Edition 2006 – 37 €

Accord national en Espagne pour lutter contre les emplois précaires

Le Monde – 10/05/06 – 06/153 - 11



S'enchaîne bien, si l'on ose dire, avec le précédent. Situation manifestement comparable: nous donnons les grandes lignes d'un traitement possible. Nous aimons le comparatif, vous le savez...

Signature le 09/05 après 14 mois de négociations

Remédier à la précarité des contrats de travail

1° trim. 06 : 34 % salariés en contrat temporaire et 11 % contrats signés en 04 sont des CDI

Plafonner enchaînements CDD

Passage emploi précaire à fixe = bonification cotisations sociales sur cet emploi pendant 3 ans

Ces aides s'éteindront progressivement mais les aides à la signatures **contrat fixe « direct »** passent de 2 à 4 ans et sont fixes et non plus progressives : favoriser emploi peu qualifié

Les syndicats ont limité recours excessif au CDI avec conditions licenciement « facilité »

Le patronat a obtenu de gros allègements charges

Les « états généraux de la condition pénitentiaire » derrière et hors les murs

ASH – 26/05/06 – 06 174 – 11 - Le Monde – 26/05/06 – 06 174 - 11



Nous avons annoncé cette opération dans notre numéro de mars. C'est à suivre et le concept nous intéresse vraiment.

Phase opérationnelle lancée le 24/05 par l'OIP

Plus de 60 000 questionnaires : remis aux détenus par les délégués du médiateur de la République (ou mis à leur disposition)

Les réponses pourront être renvoyées jusqu'au 31/07 sous enveloppe T au médiateur, celui-ci assurant confidentialité et neutralité.

Tous les acteurs du monde carcéral : familles, surveillants, magistrats, avocats... participeront au débat sur le site : www.etatsgenerauxprisons.org

5 thèmes : fonctionnement service public pénitentiaire, vie quotidienne en prison, régimes de détention, préparation à la sortie et alternative à l'emprisonnement.

Espèrent mobiliser 220 000 personnes

Résultats traités par Institut BVA

Après 2 mois de débats publics en région, clôture à la mi-novembre avec remise cahiers de doléances aux pouvoirs publics et candidats à présidentielle

M. Badinter prête son concours : « **entreprise sans pareille (...) rupture du silence carcéral** »

L'objectif est de faire aboutir une réforme

Dossiers étrangers

ASH – 05-12/05 & 02/06 /06 – 06 146 – 11 - Le Monde – 07-8-12-16-17-30 /05/06 – 06 146 - 11



Nous avons déjà eu l'occasion de traiter les points principaux de projet de loi en cours d'examen; nous les reprenons donc succinctement. Ensuite les informations sont presque des Brèves, éclairages possibles, entre lesquels choisir lequel approfondir peut-être. Vous proposer des pistes.

Projet de loi sur immigration et intégration

Texte adopté le 17 mai par les députés en 1° lecture et examiné par le Sénat à partir du 6 juin. Procédure d'urgence, pas de 2° lecture à l'assemblée

Visa long séjour obligatoire pour obtention carte séjour temporaire.

Contrat accueil intégration obligatoire pour tout primo-arrivant souhaitant titre séjour temporaire.

3 conditions pour obtention carte résident (-10 ans) : engagement respect principes républicains, respect effectif, connaissance suffisante français

Regroupement familial : après 18 mois seulement et soumis à conditions ressources de travail et de logement

Mariages mixtes : visa + 3 mois pour carte séjour temporaire et 3 ans avant demande carte résident

Outre-mer : mesures spécifiques (clandestins)

Eloignement territoire : possible de l'ajouter à un arrêté reconduite pour menace ordre public ou travail illégal (exécutoire au bout 1 mois)

Abrogation régularisations automatiques après 10 ans. Concernaient ≈ 4 000 personnes par an. M. Sarkozy propose création d'une commission nationale (administration, assoc, élus) qui serait saisie des régularisations n'entrant pas dans le cadre de la loi : considérations humanitaires, et aussi justification 10 ans de présence.

3 types de titre séjour pour les salariés

« **Salarié** » : si contrat ≥ 12 mois

« **Travailleur temporaire** » : si contrat moins 1 an

« **Travailleur saisonnier** » : autorisant pendant 3 ans séjours aux périodes qu'elle fixe (pas + 6 mois cumulés par an)

La carte « salarié » ne sera pas retirée en cas de rupture du contrat de travail.

Entériné la carte « **compétence et talents** » (3 ans)

Création Conseil national de l'immigration : donner son avis sur politique immigration, participer élaboration stat. et indicateurs chiffrés pour garantir « impartialité des chiffres »

Réactions

Pdts LDH et Fédération internationale LDH : courrier à M. Chirac pour demander retrait du projet et la ratification par la France de la convention internationale sur le droit des travailleurs migrants et leurs familles

Alerte : « atteinte aux droits fondamentaux » ; dénonce restrictions apportées au regroupement familial et redoute accroissement précarité.

Très critique sur la réforme des CADA

Eglise réformée de France : s'inquiète du « durcissement des lois (...) et des méthodes parfois

indignes mises ne œuvre en matière de lutte contre l'immigration irrégulière »

Demande aux fidèles de « s'informer sur les lois (...) d'être attentifs aux étrangers qu'ils côtoient »

3 lieux de cultes chrétiens ouvriront des « accueils » pour les sans-papiers entre le 6 et 9 juin (passage de la loi devant le Sénat)

Santé étrangers: ministre délégué aménagement territoire annonce « plan ambitieux » contre « fraudeurs ». Renforcer expertise et exigence à l'égard médecins.

D'ici à 09/06 : « recensement capacités soins pays d'origine ». Ne reflétera effectivité accès aux soins (coût par ex. souvent excessif)

On devrait faciliter visas pour soins réguliers

Observatoire droit santé étrangers (ODSE) pas satisfait. Généralisation statuts précaires et freins à régularisation : risques fragilisations sociales.

Immigration et présence étrangère en 2004

Rapport annuel Direction population et migrations
Immigration à caractère permanent (notamment pour motif familial) et naturalisations augmentent

Regroupement familial stricto sensu en baisse

Faible part immigration pour motif de travail : 5% de l'ensemble entrées à caractère permanent

Documentation française – 01 40 15 70 00 – 15 €

OFPPA et pays « sûrs »

Albanie, Macédoine, Tanzanie, Madagascar et Niger rajoutés à la liste (cf. RVP 04)

Leurs ressortissants font l'objet d'une procédure plus rapide et non assortie de droits sociaux

La Commission européenne devrait présenter une liste le 01/06/06 (commune aux 25)

Du placement en zone d'attente... au tribunal correctionnel – ANAFE - 04 43 67 27 52- 5 €

« Traitement souvent superficiel et expéditif des affaires de refus d'embarquement » : souvent emprisonnement ferme + ITT

Droit à l'interprétariat peu respecté

Le nb d'admissions après un refus a chuté en 2004 (de 1300 en 164)

Centres de rétention : le gouvernement fixe un modèle de règlement intérieur

Arrêtés du 02/05/06, J.O. du 06/05/06

Conditions accueil, vie quotidienne, rôle ANAEM,

A noter : il doit être rédigé « dans les langues les plus couramment utilisées »

La santé des exilés - Rapport d'activité et d'observation 2005 – Comede - 01 45 21 38 40

Forte hausse mineurs étrangers, des patients âgés de plus de 60 ans (surtout femmes).

Originaires Afrique sub-saharienne les plus malades

« (Dé)loger les étrangers » – GISTI

L'exclusion du logement frappe particulièrement les étrangers. Nbx « intermittents du logement »

01 43 14 84 84 – 8 €

Info Migrants : « activité de l'année 2005 »

01 53 26 52 50 – 14 €

Marseille : centre d'Arenc

Disparaît. Nouvelle structure au Bd. D. Casanova (14°),

autorisée à accueillir familles

« L'accompagnement socioprofessionnel réfugiés pris en charge [in] dispositif national d'accueil »

Enquête (OIRS) : « stratégies et bonnes pratiques » dans centres provisoires hébergement (CPH)

Augmentation nb familles monoparentales, et personnes avec pbs psy de plus en plus lourds ; sur fond de crise du logement

In Cahiers Social n°10 – FTDA – 01 53 04 39 99



Prévention délinquance

M. Sarkozy avait présenté le « plan national de prévention de la délinquance » à des députés

Discussion en Comité interministériel de prévention de la délinquance le 24 mai

ASH – 12- 06 /05 & 02/06 /06 – 06 155 – 12

Le Monde – 24/05/06 – 06 155 – 12

Lien Social – 25/05/06 – 06 15 - 12



Voilà, ça se précise, s'officialise, se valide dans les grandes lignes et... présente un échéancier. A lire donc attentivement même si beaucoup de ces points ont été traités déjà. Réactions aussi bien sûr et notamment le CSTS. Débats, débats, qui nous/vous attendent, à la rentrée essentiellement si l'on s'en réfère au calendrier annoncé.

Le 10 mai devant commissions : lois et affaires culturelles, familiales et sociales

Le 24 mai discuté en Comité interministériel

Réorganisation prévention délinquance autour des maires, partage informations, responsabilisation parents, suivi santé enfants, réforme ordonnance 45, lutte contre toxicomanie, modification règles hospitalisation d'office et sortie des HP, lutte contre violences conjugales...

M. Sarkozy souhaiterait une seule loi (à laquelle participeraient différents ministres) **présentée en juin au conseil des ministres** pour un examen au Parlement avant l'automne.

Il a demandé aux ministres concernés de développer « une concertation » avec les acteurs concernés.

Le rôle du maire

Il « anime et coordonne la politique de prévention

de la délinquance »

Depuis loi Perben 2004, il peut être « informé des actes de délinquance commis sur sa commune » : possibilité étendue **aux informations à caractère social, scolaire et sanitaire**.

Les autorités académiques peuvent signaler par ex. « la liste des élèves qui auront fait l'objet d'un avertissement pour défaut d'assiduité scolaire »

« Partage d'infos entre professionnels »

qui interviennent sur une même situation au nom de « **la continuité ou de l'efficacité de l'action sociale, de la veille éducative ou de la prévention de la délinquance** » : un « **coordonnateur** » devrait être désigné parmi eux et soumis au secret.

Le maire serait dépositaire de certaines données

A noter définition MM. Rosenczveig et Verdier : « **le secret professionnel n'est ni une protection ni un droit ou un privilège de ne pas répondre aux questions que l'on pourrait se voir poser, mais une contrainte qui pèse sur certaines personnes de taire ce qu'elles ont appris ou compris en raison de leur état, de leur profession, d'une fonction ou d'une mission** »

Nouveau **pouvoir de sanction** : « **conseils pour les devoirs et droits des familles présidés par le maire** » dans villes plus 10 000 habitants. Effectuer rappels (pbs scolaires inquiétants, carences éducatives, trouble voisinages, ...) « **Un cadre juridique permettra au maire de proposer un stage de responsabilité parentale, indépendamment de toute procédure judiciaire directe** » Rien n'est dit sur l'articulation éventuelle avec contrat responsabilité parentale.

(à noter : CA CAF a rejeté le 9 mai le projet décret relatif au contrat de responsabilité parentale ; idem pour le Conseil supérieur de l'éducation le 18 mai)

« **Dispositif d'accompagnement à l'utilisation prestations familiales** », avec les CAF, pour faire respecter obligation scolaire : « permettre d'intégrer allocations familiales dans un projet global autour de la famille ». Là non plus rien sur l'articulation avec mesure accompagnement budgétaire prévue dans la réforme protection de l'enfance

« **Détection précoce troubles comportement** » : « chaîne continue de suivi de la santé (...) Rendez-vous fixes, à 3 ans, à 6 ans et bilans codifiés pour pouvoir les évaluer »

Détection additions drogues alcool renforcée par suivi médical et injonctions thérapeutiques (prise en compte par médecins-relais)

Le CSTS exprime sa « très vive inquiétude »

Avis émis par la nouvelle commission « éthique et déontologie » dans le cadre d'une auto saisine sur projet de loi et notamment modification relative au secret professionnel (modif. art. 226-14 code pénal)

« **Conception répressive de la prévention délinquance, qui nie le pari de l'éducation et de l'accompagnement social** »

Incohérence : entre rôle central au **maire** alors que **département** est « chef de file de l'action sociale »

Soumission des travailleurs sociaux à **nouvelles obligations** à l'égard du maire parasiterait « rapport hiérarchique » entre professionnels et employeur et leur « ferait endosser une mission de police, le maire étant par définition une autorité de police générale » (ASH)

Regrette le flou entourant compétences qui seraient confiées au maire : que fera-t-il des infos recueillies, quel

pouvoir pour le « coordonnateur ».

Le projet « **devrait être beaucoup plus explicite et limitatif pour justifier l'innovation considérable et problématique que représenterait l'information systématique du maire** »

« **Atteint le sens même du travail social** » qui deviendrait « instance de contrôle, gestion et maîtrise des populations cibles »

« **Ne semble pas en cohérence** avec projet loi sur protection de l'enfance » préparé en concertation

Demande à Mme Vautrin de « conforter le pilotage de l'action sociale et de la cohésion sociale » et d'intervenir en ce sens auprès des ministres

Souhaite une évolution avec « **priorité à la prévention et recherche de l'amélioration efficacité des organisations actuelles** »

ANAS demande concertation et appelle à la **vigilance**

« Place disproportionnée accordée à l'élu local (...) possibilité de s'immiscer dans vie privée familles »

Le 5 mai, Place Beauvau, ANAS et 16 autres organisations ont demandé l'ouverture « de **véritables temps de concertation** »

« **Le ministre s'est engagé à transmettre (...) dans des délais brefs le texte intégral du projet de loi et a proposé que lui soit transmis en réponse un calendrier et les modalités de travail que nous souhaitons** »

Pour l'ANAS un geste fort serait une **pause** dans le calendrier prévu

Demande : « **travailleurs sociaux et organisations d'employeurs prêts à faire connaître leur forte opposition à ce projet et rester vigilants face à cette tentative de modification du cadre législatif du secret professionnel** »

« **Si le texte passe en l'état, c'est la mort du secret professionnel** » (Secrétaire Général)

Initiateurs appel « **pas de zéro de conduite** » demandent retrait dispositions autour du dépistage troubles comportement. Cette prise en charge « **relève des politiques de santé, d'éducation et sociale, et non des pbs d'ordre public** »

Collectif national unitaire résistance délation : appelle professionnels à interpeller élus semaine 19/06 pour protester contre projet

« **Les maires ne veulent pas être les délégués du procureur** »

Entretien avec M. J.P. Balduyck Maire de Tourcoing (PS)

Pdt Forum Français sécurité urbaine (FFSU)

Quid des pouvoirs conférés au maire dans cet avant-projet ?

FFSU a adopté (30/05) position partagée par majorité maires et AMF s'est exprimée aussi :

Placer le maire au cœur du dispositif ? OUI ; les habitants viennent chercher appui auprès du maire et, Pdt du CLSPD, il peut réunir tous les acteurs.

Délégués du procureur ? NON ; il rappelle la loi mais s'il prononçait des sanctions (tutelle, etc.) « **il ne serait plus un animateur de la vie communale mais un juge sans moyens** (...) pour rendre la justice il faut être indépendant »

Le gouvernement se **désengage** et « transfère » les petites sanctions pénales vers les maires : il vaudrait mieux développer maisons du droit, PJJ...

Votre avis sur le secret professionnel partagé ?

Cette formule me convient, elle est « dans le registre de l'assistance à personne en danger (...) comme les travailleurs sociaux, les maires ne veulent pas être contraints à la délation »

Nous avons des infos : **« notre rôle est d'alerter les enseignants, les travailleurs sociaux, pas d'interpeller la police (...) le maire a une obligation de réserve sur les infos dont il dispose »**

Le projet devrait indiquer que ce partenariat « peut »... au lieu qu'il indique « doit »

Pour ce faire il existe déjà **des chartes de partage de l'info** (25 en France) et ça marche bien

Compétences en matière de psychiatrie ?

Nous avons capacité valider qu'il n'y a pas d'abus (signature acte hospitalisation) ; déjà responsabilité.

Pouvoir décider hospitalisations (au-delà situations danger imminent) revient à nous **attribuer « compétences médicales et de police »**.

« Bientôt nous nous retrouverons seuls devant les délinquants, les victimes, les malades. Qui dans ces conditions aura encore le courage de se présenter aux élections municipales ? »

Les maires ne se sont pas beaucoup exprimés. Comment comptez-vous réagir ?

Les assocs d'élus pas exprimées **« parce qu'elles n'ont pas été consultées. Nous avons écrit deux fois au ministre de l'Intérieur pour être entendus. En vain. (...) nous avons décidé de rencontrer les Pdts des groupes parlementaires »**

« Manifeste des villes pour la sécurité » - FFSU- Dispo sur www.fsu.org.

A noter

Parmi motifs de la grève à laquelle appelle **Union syndicale psychiatrie** (08/06) figurent « les attaques » contre secret professionnel de ce texte

FCPE : alerte ministre EN sur difficultés d'exercice et manque crédits des personnels médico-sociaux des établissements. **« Contradiction évidente [avec déclarations sur] traitement difficultés [et] repérage précoce de celles-ci »**

Ordonnance 45

« Combattre l'impunité »

Audition du 10 mai devant commissions des lois : **« Un mineur de 2006 n'a plus grand chose à voir avec un mineur de 1945 (...) l'ordonnance de 45 n'est plus adaptée »**

« Je me demande si un mineur récidiviste de plus de 16 ans ne pourrait pas être considéré comme un majeur » L'avant-projet entend **« compléter »** loi 09/02 qui a permis placement mineurs en CEF et peine d'emprisonnement (sursis avec mise à l'épreuve) : **élargir palette sanctions.**

« Présentation immédiate » devant une juridiction pour enfants aux fins de jugement : s'appliquera en cas d'interpellation pour un délit présumé

Propose éloignement lieu de résidence, exécution travaux scolaires et obligation examen psy.

Nouvelles formes sanction comme « avertissement judiciaire » et obligation réparer dommage causé (**« activité de jour »**)

L'abaissement âge majorité pénale (de 18 à 16 ans) serait en rupture avec un texte qui privilégie l'éducatif sur le répressif mais le garde des Sceaux indique que cette orientation a été écartée. **« nous sommes encore dans**

l'esprit de l'ordonnance (...) cela reste le tribunal pour enfants qui juge »

Hospitalisations d'office

Période d'observation passerait de 24 h à **72 h** (évaluer dangerosité) et le **maire**, comme le préfet, pourrait la prononcer (danger pour la sûreté des personnes mais aussi **« atteinte de façon grave, à l'ordre public »**)

Sorties personnes hospitalisées : levée définitive sur **décision du préfet** et plus seulement sur avis convergent 2 psychiatres.

Le maire devrait être systématiquement informé sur les sorties d'essai des malades (dates....)

Instauration **fichier national** personnes hospitalisées d'office (infos gardées jusqu'à 5 ans après fin internement). Au ministère de la santé on indique qu'il s'agit d'un fichier **« à caractère administratif, sans données médicales »**

Réactions

Inadmissible pour psychiatres et usagers en santé mentale qui s'insurgent absence concertation

« Ce qui nous inquiète c'est que l'hospitalisation n'est plus requise par l'existence d'une maladie mais pour des raisons d'ordre public (... retour en arrière très préoccupant, avec assimilation entre violence et maladie mentale » (psychiatre)

Le Ministre de la Justice veut lutter contre « le sentiment d'impunité » des mineurs délinquants

ASH – 05/05/06 – 06 145 – 12



S'enchaîne de manière presque « huilée » avec le précédent, réflexions d'un autre ministère... sur le même sujet et réactions... à croiser avec les vôtres.

« Pistes de travail » évoquées le 2 mai

Réfléchir à limiter le nb d'admonestations et de remises aux parents : « peines identiques dont la répétition rend la justice virtuelle »

Développer plutôt mesures réparation pénale : écrire à la victime, réparer dégâts.... Educatif

Diversifier la réponse pénale

Diversifier d'abord mesures contrôle judiciaire : que les 13/16 ans puissent être placés « dans d'autres structures » que les CEF... sans précision

User ensuite de la composition pénale : proposer une ou plusieurs obligations (1 alternative aux poursuites)

Que les mineurs puissent faire l'objet **d'injonctions thérapeutiques.**

Enfin, une mesure éducative de jour : alternative entre mesures éducatives milieu ouvert et placement judiciaire. Remise à niveau, initiation pro....

Accélérer le jugement

Ne souhaite pas transposer la comparution immédiate des majeurs aux mineurs. Mais améliorer le dispositif de jugement à délai rapproché.

Annonce création 29 CEF et 6 établissements pénitentiaires spécifiques (60 places) d'ici à 2007

Réactions

M. Rosenczveig : regrette qu'on ne se situe que dans le

registre de la sanction et pas dans la réflexion commune sur mesures « pour soustraire ces jeunes de la pente sur laquelle ils sont engagés »

Nouvelle mobilisation pour défendre les missions éducatives de la PJJ

SNPES-PJJ-FSU : dénonce « mesures d'affichage (...) et dévoiement de la mission historique PJJ »

Inquiet de la « circulaire mobilité » des personnels de la PJJ qui propose postes disponibles pour 2006

« **30 % postes pour CEF et EPM (...) c'est bien l'offre éducative qui va être sacrifiée** ». Sans compter fermetures foyers en cours ou annoncées.

Appel à la grève le 10/05 : maintien des capacités, du dispositif jeunes majeurs, et la restauration crédits secteur associatif habilité et Cnasea

Evaluation de l'activité des juridictions en 2005

En 05, nb mineurs poursuivis devant le juge des enfants en baisse (- 1700)

Nb mesures et sanctions définitives baisse de 4.1 %

Nb de nouveaux cas mineurs en danger dont les juges des enfants ont été saisis s'est stabilisé

Mesures protection jeunes majeurs : + 2.1 %

Infostat Justice n° 86 – www.justice.gouv.fr

Entretien avec M. Bas sur la réforme du dispositif de protection de l'enfance

ASH – 05/05/06 – 06 151 – 12



Trois pages dont nous vous recommandons une lecture attentive. Facile, intéressant : à partir de la réforme en question, il parle d'autres dispositifs mis en place ou annoncés. Et c'est important dans la mesure où cette réforme a un bon accueil dans le secteur ... contrairement à « ces » autres points. Alors, quels amalgames, articulation, priorité, vous verrez combien ce point est important. D'où l'intérêt de bien connaître cette réforme.

Projet de loi consacre le rôle du département. Mais « sans obligation de moyen » pour les collectivités, comment l'Etat va-t-il être garant de l'application ?

Département organisera signalement, prévention et action mais l'Etat joue son rôle : il légifère, il a ses services (EN, hôpitaux, PJJ...) + juge des enfants.

Il y aura une évaluation de l'application des textes (observatoires départementaux) qui permettra l'évolution de la réforme

Un seul schéma pour les cellules de signalement ?

« Toutes construites à partir d'un même modèle ». Les professionnels au contact de l'enfant y trouveront l'écoute d'une équipe pluridisciplinaire soumise au secret, qui évaluera et décidera de saisir ASE ou parquet directement

La subsidiarité de l'autorité judiciaire inquiète professionnels et magistrats. Quid de leurs prérogatives si conditions de saisine restreintes ?

Ils seront saisis « de manière plus informée ». Eviter que des enfants souffrent parce qu'on ne veut pas saisir sur un doute et éviter de saisir par simple précaution. **De toute façon un professionnel, un parent, pourront saisir la justice.**

La subsidiarité c'est poser des règles pour que l'ASE intervienne lorsqu'on peut travailler avec les parents ou en l'absence de danger immédiat. Sinon, le juge doit être saisi.

Accueil d'urgence organisé par les départements. ?

Adapter modes d'action aux besoins de l'enfant.

Accueil destiné aux crises graves, mais passagères (protéger l'enfant en attendant) ou la fugue d'un ado : traiter en urgence. Ne plus être en situation de n'avoir que des choix extrêmes : enfant en danger dans sa famille ou placé alors que c'est traumatisant

Ce type de formule se heurte à un manque de cadre juridique et de financement. Qu'est-il prévu ?

Projet « crée **toutes les ouvertures nécessaires sur le plan légal** »

« **Quant au financement, la réforme n'est pas une loi de moyens, c'est une loi d'organisation. Il n'y aura pas plus d'enfants pris en charge par ASE mais seront pris en charge différemment** »

Les départements y consacrent 5 milliards par an, dont seulement 4 % vont à la prévention : « **pour la 1° fois, prévention inscrite dans le projet de loi, parmi les autres missions protection enfance** »

Cela implique redéploiement et légère augmentation des moyens : détections maternité, PMI etc.

Une discussion va être engagée : Etat / ADF / CAF pour définir des modalités de financement.

Comment renforcer missions PMI alors que ses personnels sont inquiets de son hétérogénéité ?

L'IGAS étudie actuellement ce fonctionnement conclusions pour juin. La réforme permettra renforcement des moyens en précisant les missions.

Travailleurs sociaux craignent que la prévention précoce ne dérive vers un contrôle social. ??

A l'issue de mes travaux avec eux s'est dégagé un consensus : intervenir tôt dans l'intérêt de l'enfant.

Comment sera construit le référentiel d'évaluation des situations ?

Comme pour l'élaboration de la réforme elle-même.

Concertation, travail avec les professionnels.

Groupes de travail dans tous les domaines : un premier a commencé (prise en charge psy des enfants suivis par l'ASE).

La loi fixera les principes fondamentaux et ces travaux (à finir d'ici à la fin de l'année) mettra en place la réforme.

Le projet de loi sur la prévention de la délinquance comporte dispositions différentes de celles que vous énoncez sur le secret professionnel...

« **Sur le fond l'accord est total sur la nécessité de limiter (...) le partage de l'information à ce qui est nécessaire et aux professionnels tenus au secret** » Organiser la mise en œuvre du secret.

Le maire en est exclu ?

Pour lui faire partager le secret professionnel « il faudrait d'abord l'y assujettir ».

Nouvelle prestations d'accompagnement social et budgétaire et mission des CESF ?

Aide proposée par ASE, parce que les difficultés à gérer un budget peuvent être cause de carences alimentaires par ex.

Et le juge des enfants disposera d'une nouvelle mesure d'assistance lorsque prestations versées pour enfants ne sont pas employées à bon escient : faire gérer le budget par délégué aux prestations

Quelle articulation avec le contrat de responsabilité parentale ?

Ce contrat vise à aider les parents à restaurer leur autorité et peut être le préalable à « des mesures d'autorité » s'ils ne s'y engagent pas.

Il intervient en amont de la saisine du juge : les types d'actions se complètent.

A combien le coût de la réforme est-il estimé et avec quelles compensations ?

Coût annuel estimé entre 130 et 150 millions par an (après montée en régime). « **Ce coût ne sera pas laissé à la charge des départements** » A définir.

L'Etat a un rôle à jouer : pédopsychiatrie, services sociaux scolaires, prévention sanitaire...

Volet très important : l'exigence de prévention

Pédopsychiatrie, ce que le projet prévoit

Développer les **unités d'accueil familial et thérapeutique** : être dans une famille d'accueil avec accompagnement pédopsychiatrie et soignants

Expérimenter les unités thérapeutiques et éducatives : recevoir temporairement enfants et ados qui ont besoin prise en charge soutenue sans pour autant être hospitalisés.

Permettre meilleur suivi en exercice **libéral**

Les assocs regrettent la diminution des moyens PJJ

Réforme « préparée en étroite liaison avec la chancellerie. » **PJJ** s'adresse avant tout situations délinquance ou prédélinquance, « **avec une mission essentiellement centrée sur le pénal mais comprenant une dimensions éducative et l'ASE** enfants victimes, en danger, ou risque de l'être ».

Le rapport « Hirsch » donnait comme priorité la réduction pauvreté des enfants ? Moyen concourir à la protection de l'enfance ?

Prioritaire : un million d'enfants en-dessous seuil de pauvreté. Et pbs logement. 8000 à 10 000 enfants dans CHRS en 2005 sans comptés hôtels meublés.

Mais c'est d'abord la pauvreté des parents. La loi récente : minima sociaux et travail, sera appliquée aux bénéficiaires API, et devrait donner résultats.

La pauvreté des enfants sera traitée au comité interministériel lutte contre exclusion (12/05)

Ce projet aurait pu être l'occasion de clarifier la prise en charge mineurs étrangers isolés ?

Je souhaite que l'on applique conclusions rapport Landrieu : si situation irrégulière, prise en charge au titre de l'immigration et quand situation régulière prise en charge ASE. Travail en cours avec Mme Vautrin et M. Sarkozy.

Protection de l'enfance et prévention de la délinquance : attention aux amalgames, avertissent les acteurs

ASH – 19/05/06 – 06 167 – 12



Comme une ponctuation après les présentations et entretien ci-dessus : un trait d'union est là, de fait, sur le fond, entre une réforme engagée et un projet de loi à venir. Différentes prises de position à lire. Elles vous représentent et préfigurent une des orientations du débat. Ce trait d'union justement.

Le projet de loi sur la prévention de la délinquance devrait être validé le 24 mai en comité interministériel

prévention délinquance

Le 11 mai, le 1° ministre estime que la détection des situations de violences familiales, est un objet des projets loi prévention délinquance et protection de l'enfance

Les auteurs de « l'appel des 100 » dénoncent une vision réductrice du projet ministre de la famille.

« **Mêler problématiques aussi fondamentalement différentes nous paraît non seulement inacceptable, mais aussi fâcheux** pour la pertinence des réponses susceptibles d'être apportées » ; demandent entretien avec Pdt de la République pour que les « engagements » autour réforme protection de l'enfance soit « respectés »

CNAPE : après rencontre 5 mai avec Ministre de l'Intérieur, demande que soit respectée « **la compétence du CG en matière de protection de l'enfance** » et défend « **la priorité éducative de la justice des mineurs** »

Se félicitent que le ministre se soit engagé à une concertation et prévoient amendements

CNLAPS : revendique un « positionnement particulièrement ferme » vis-à-vis ministère Intérieur « sur la base » réforme protection enfance

CGT : retrait projet de loi et « ouverture réel débat avec organisations syndicales et professionnelles »

Comité interministériel de prévention de la délinquance : récurrence et autres sujets

ASH – 26/05/06 – 06 170 – 12



La plus grosse partie de ce comité est traitée au tout début de la rubrique mais les discussions ont porté aussi sur les points suivants. Là aussi prémisses de débats, informations. Et surtout complète la tendance de ce comité.

Lutter contre la récurrence

Vise notamment **délinquants sexuels** : 1° Ministre annonce lancement construction établissements spécialisés pour leur prise en charge médicale.

Auraient obligation de se présenter au commissariat tous les mois (au lieu de tous les 6 mois) et règles **réhabilitation judiciaire** seraient modifiées : condamnations au casier « le temps suffisant pour s'assurer de la guérison et de la réinsertion »

Travail sur une « **mesure administrative** » permettant de les « **soigner toute leur vie** »

Violences scolaires

Circulaire interministérielle entrera en vigueur à la rentrée 2006 pour aider les acteurs concernés à y « répondre »

Entretien : M. Chauvière, ex-président de « 7.8.9 VEGS » « Défendre un travail social de crise »

ASH – 12/05/06 – 06 156 – 12



Régalez-vous. Distinguo entre travail social et action sociale (politique publique),

riche. Il parle de vous, comme toujours, donne des pistes, refuse, s'implique. Vivant et argumenté à la fois. Précieux et de plus le livre des « états généraux » est sorti. A vous de voir.

A noter la publication de l'ouvrage retraçant la démarche des états généraux + 1 DVD

Reconstruire l'action sociale – Sous la direction de M. Chauvière... - Ed. Dunod – 28 €

18 mois après la mobilisation des professionnels, le désengagement de l'Etat se poursuit...

Ce n'était pas mobiliser seulement travailleurs sociaux, mais aussi chercheurs, fonctionnaires, usagers... La mobilisation a eu de l'effet : faire renaître débat. Un vrai travail engagé, avec des élus, sur le terrain de la protection de l'enfance : refus de son absorption dans la prévention de la délinquance.

Manque réaction DGAS et ministère.

Nous voulions prendre la parole. Et nous avons eu l'impression d'un manque d'écoute. Des mots mais pas d'engagement de dialogue véritable. La DGAS a perdu de la capacité d'action (décentralisation).

Le refus de structurer le mouvement : réaliste ?

Choix conforme à culture éducation populaire et volonté d'être mouvement de terrain. Contribue à sa fragilité. **Le soutien des grandes organisations a manqué** (sauf les CEMEA, la CPO et les Clicoss)

Beaucoup y ont vu une nostalgie des années 70...

On nous a beaucoup renvoyé que nous refusions la modernisation du social. **Mais le travail social n'était pas en cause : c'était l'action sociale comme politique publique qui l'était.**

Le travail social a besoin d'un pilotage national, surtout dans un contexte décentralisé.

Au-delà de militants, mobilisation de **jeunes professionnels. Ce sont les 30/40 ans qui ont manqué**, « la force du métier »

Cahiers de doléances dominés par le refus de la fin de l'Etat providence et de la décentralisation. Quid de l'adaptation nécessaire ?

« **Sans Etat providence et sans argent public, il n'y a pas de travail social !** » Fondamentaux (égalité, fraternité...) ont permis que se développe offre services publics pour traiter question sociale. « **Sans l'Etat social, c'est le retour à la charité** ». Depuis 30 ans on nous dit que nous n'avons plus les moyens de notre modèle mais le travail social est encore protégé par ce modèle et il faut le défendre.

Quant à la décentralisation, il y a débat. Le mouvement en soi n'est pas « contre ».

« Pour ma part j'estime préférable de dépendre de l'administration pérenne »

Mais ne faut-il pas se demander si on est à la fin d'un modèle de travail social ? Société néolibérale. Que faut-il abandonner, et acquérir pour éviter la prestation de service ?

Toute la société doit-elle être animée sur le format du marché ? Certes le travail social est en tension entre modèle économique et modèle de société.

« Mais cela n'a pas de sens de parler de la fin d'un modèle de travail social : celui-ci est **increvable** ».

« **Ses activités ont toujours oscillé entre l'intégration, la soumission et la révolte** ». « Ce n'est pas le travail social qui décline mais sa forme professionnelle qu'on accuse de coûter trop cher »

Il n'a pas à s'adapter à l'environnement ?

S'adapter aux choix politiques (faire plus en dépensant moins) ou aux nouveaux problèmes ?

« **La solution historique** » de recourir à des professionnels pour s'occuper des personnes en difficulté **régresse**. « **On encadre comme jamais le travail social** », taylorisme qui étouffe une marge de liberté indispensable.

La transformation due à l'environnement, elle, est en cours depuis longtemps.

Je refuse la critique selon laquelle on s'est centré sur la relation à l'usager au lieu de s'investir dans le développement local. On a toujours agi sur les deux registres.

En revanche il y a une façon d'aborder la question sociale qui renvoie à la responsabilité personnelle et marginalise les approches globales.

Il faut revenir aux fondamentaux de l'action: égalité, solidarité, éducation et faire confiance aux professionnels. Des débats sont nécessaires.

Nécessité de s'ouvrir au travail social marchand ?

« **Ce serait sacrifier à une représentation néolibérale (...) de la question sociale** »

Marché présent dans certains secteurs : personnes âgées, petite enfance... Avec services à la personne, cela s'accroîtra. Allocation autonomie etc.. sont « des formes de solvabilisation » et généreront des services, **lucratifs ou non mais concurrentiels.**

Ce ne doit pas être laissé aux seules régulations par la concurrence et les prix

« **Il revient au travail social d'être sur le front de la pauvreté et de la souffrance psychique (...) être là où ça fait mal et où on ne sait pas vraiment ce qu'il faut faire.** » Personne à la rue, enfant autiste en crise.... : **prendre au sérieux ce qui arrive et essayer de trouver le chemin.**

« **Nous devons défendre un travail social de crise et non de gestion tranquille** ».

Quant à simuler l'offre d'insertion bien sûr il faut le faire : **mais les mêmes ne peuvent pas tout faire.** Il y a des responsabilités qui relèvent des politiques.

Les éducateurs dans le collimateur de la police ?

Lien Social – 11/05/06 – 06 157 -12



Une alerte, apparemment dans un territoire très précis. A croiser avec votre propre expérience. De toute façon, induit questions intéressantes. Et l'entretien aussi est à lire : vous n'y apprendrez rien mais les formules sont à retenir.

« Dans le Nord-est parisien plusieurs professionnels ont subi des contrôles policiers, parfois humiliants, en pleine rue et en présence des jeunes. »

Montrer la carte professionnelle ne suffit pas. « A quoi sert votre éducateur ? »

Club du Canal (19°), Ajam (10°), Acasa (19°)

RDV avec **commissaire principal 19°** et demande rencontre avec ilotiers et gardiens de la paix. Accord de principe mais aucune date fixée.

Le commissaire « regretter » et parle des pressions

auxquelles son institution est soumise (habitants par ex. qui « veulent de la police »)

Rencontre avec **élus d'arrondissement**. Question encadrement policiers inexpérimentés ; certains travaillent bien avec services de prévention.

Le 14/03, ce thème des violences policières envers éducateurs de rue était à l'ordre CA de **l'Union départementale des clubs et équipes PS**.

En dehors Nord-est parisien pas de témoignages : mais c'est le secteur où il y a le plus de PS

Faut-il une « super-carte » pro ? Tricolore ?

L'Union départementale préconise de porter plainte, écrire, utiliser tous recours possibles.

CNLAPS : pas témoignages directs pour l'instant. Mais « ces incidents font, à mon sens, partie d'un **ensemble de violences subies ou constatées** par les travailleurs sociaux en général » (M. Heckel). Jets de pierre, matériel détérioré.

Il faut espaces de parole, pour éviter la culpabilité « qu'est-ce je n'ai pas fait, en tant que professionnel, pour subir cette agression ? »

Dans le cas d'une violence policière, le plus difficile est de se repositionner sur le lieu d'intervention après avoir subi les mêmes choses que certaines jeunes « **Ils ne doivent pas entrer en complicité avec eux contre la police mais veiller à ce qu'ils respectent la mission des forces l'ordre.** » Pas toujours évident

Depuis 2 ans M. Heckel constate un manque de considération vis-à-vis des travailleurs sociaux : après la crise des banlieues en nov. on remercie pompiers et forces de l'ordre mais pas les travailleurs sociaux, ou très peu, par ex.

CNLAPS prêt à épauler ES si nécessaire.

Entretien avec M. Monnier ES, membre CTPS

Une « super-carte » serait-elle une réponse ?

Cette image de « professionnel protégé » pourrait mettre ES en situation de distance par rapport aux populations. **PS repose sur légitimité relationnelle et non sur une attache administrative**

La pression exercée sur PS pour « dénoncer » les jeunes peut-elle favoriser ce type de violence ?

« **La finalité de la pratique éducative ne peut être assujettie à des objectifs sécuritaires, même si cette pratique, à la place où elle est, contribue à la sécurité** »

Les acteurs d'un territoire doivent échanger mais ces liens « **ne peuvent aller à l'encontre du respect de chaque sujet** »

La PS est en tension. En a-t-il toujours été ainsi ?

Connaissance des milieux de vie, relation forte avec jeunes et groupes vulnérables : pression continue des gens favorables à infos nominatives centralisées

« **L'espace-temps de l'action [PS] n'est pas celui des institutions, mais des jeunes et populations (...)** logique d'intervention non pas fonctionnelle, mais relationnelle, »

Le contexte actuel rend-il cette position difficile ?

Oui. Tous acteurs PS doivent avoir représentation claire éléments déontologiques, méthodologiques et opératoires et pouvoir les expliquer.

Niveaux politique (administrateurs), stratégique (cadres intermédiaires) et opérationnel (ES),

« La parole fait peur »

ASH – 19/05/06 – 06 166 – 12



Cet article est là, un peu en rupture avec les enchaînements qui prévalent jusque là. Et nous l'avons traité d'ailleurs en bouleversant l'ordre de ses paragraphes il nous faut le dire. Nous en faisons comme une sorte de memento, auquel se référer. Ou pas bien sûr. On n'est pas forcément d'accord, surtout au moment où une forte tendance critique le « tout psy » mais il parle de vous, de votre travail, des institutions, des erreurs et la sémantique nous a paru très intéressante.

M. Montclair, psychopédagogue, fondateur AEMO du Calvados et Ecole ES de Caen

Les débats autour de « l'affaire Outreau » ont mis en évidence des responsabilités et lacunes : mais tout n'est **pas qu'erreurs de jugement**

On a cherché à « juger les juges » mais chacun à sa place avait fait son travail. Ce qui a fait défaut c'est du lien et « peut-être en amont une **relation de qualité entre les travailleurs sociaux et les usagers(...)** car la relation est davantage que la communication »

« **Le travailleur social tient sa spécialité d'un travail transversal sur les manques (...)** il opère dans les interstices »

Plus que les carences économiques, indéniables, « **le manque de parole sur le désir, la perte même de désir qui sont à la source de la psychose et du passage à l'acte doivent être au cœur des préoccupations des travailleur sociaux et de leurs dirigeants** »

Et les centres de formation, plutôt que de saupoudrer savoirs théoriques, devraient pratiquer un **apprentissage « des phénomènes relationnels institutionnels, rencontrés dans les petits groupes, les familles »**

Pédagogie qui pourrait accompagner tout au long du parcours: M. Lévine l'appelle « **soutien au soutien** » plutôt qu'analyse des pratiques.

La parole est souvent, manquante. Or « **l'absence de parole ouvre la porte au fantasme. (...)** La parole fait peur mais sa rétention fait violence »

« **La dimension de l'inconscient (...)** trop souvent, déniée » on se lance dans une recherche « **d'explications, causes, coupables pour tenter de contrôler ce qui nous agite** » Au lieu de « causes » ce serait plus productif de chercher des « **éléments à mettre en corrélation** »

Bien que les lois de 1975, 2002, 2005 préconisent transversalité, il y a beaucoup de cloisonnements

« **La pédagogie est souvent confondue avec la persuasion** » et c'est par un défaut de dialogue. Si l'autre n'est pas convaincu c'est parce que l'on n'a pas su expliquer : mais dialoguer c'est « reconnaître l'autre comme sujet d'une parole »

Selon J. Lévine 3 phases : « **exaspération** », puis **intelligibilité et enfin la recherche du modifiable.**

Ne pas chercher une rationalité impossible car les mots sont des émotions et le travail social ne peut travailler que sur et avec le subjectif. Mais pour ce faire il y a des outils.

Ne pas oublier l'attitude scientifique qui fait qu'une erreur

n'est pas une faute mais peut être source de progrès
JE est un autre – J. Lévine & J. Moll – Ed. ESF - 01

Mémoires, DEA et mastères de recherche en travail social

Lien Social – 18/05/06 – 06 169 – 12



On en parle on en parle de la nécessité d'inscrire le travail social de fait dans le champ de la recherche universitaire. Nous avons eu l'occasion de signaler l'existence de cette chaire : plus d'informations et un lien voilà qui nous séduit.

La Chaire Travail Social du CNAM à Paris est la première en France et existe depuis 2001

Depuis 2002, 111 étudiants se sont engagés dans un mastère de recherche : 62.1 % femmes, moyenne âge 40 ans. 31.8 % praticiens terrain (en baisse), 17.6 % cadres direction, formateurs 15.6 % (en augmentation). Plus 75 % ont diplôme travail social (surtout ES / AS) et 25 % abandonnent en cours.

Sujets ? « interrogations sur le sens à donner au travail social restent très prégnantes »

Action publique et actualité législative tiennent une place importante. Avec le temps plus de travaux sur les publics mais **manque de recul pour dégager un « ensemble conceptuel** qui viendrait éclairer de façon inédite le champ de l'intervention sociale »

Le travail social est interrogé par une « nouvelle question sociale » : contexte socioéconomique et réorganisation politiques publiques.

La Chaire « **entend contribuer à l'analyse des situations sociales, de plus en plus complexes, auxquelles sont confrontés travailleurs sociaux et qui nécessitent une capacité d'expertise** »

Elle travaille en lien le milieu professionnel et avec le Centre européen de Ressource set de recherche en travail social (CERTS)

Tous les 2 ans *journées nationales recherche sociale* (en 2004 **jeunes en difficulté, place dans les politiques et dans la cité**)

22-23/06/06 : **Territoire(s), action sociale, emploi**
www.cnam.fr/travailsocial

Programme d'études de la DGAS en 2006

ASH – 05/05/06 – 06 150 – 12



C'est bon à connaître ; et c'est à suivre bien sûr.

Thèmes d'études prioritaires
Outils et méthodes d'évaluation du **RMI** par départements et partenaires

Profils et pratiques professionnelles des intervenants de **l'insertion**

- 4 études sur les professions sociales
- Insertion après 1 an des diplômés social
- Usure professionnelle
- VAE bénévole dans le secteur

- Préparation des orientations relatives aux formations et diplômes du travail social

Diagnostic besoins en qualification effectué avec l'ensemble des partenaires concernés, un document devant être présenté au CSTS fin 2006

Ensuite :

- Personnes sans domicile vieillissantes
- Majeurs pris en charge services tutelle
- Maisons relais
- Dispositif écoute et traitement situations de maltraitance (adultes vulnérables)
- Exploitation des tableaux de bord CHRS et CAT
- 3 études autour de la question des personnes âgées dépendantes

Programme des travaux sur www.sante.gouv.fr

De graves lacunes dans le dispositif de lutte contre maltraitance personnes vulnérables, selon l'IGAS

ASH – 12/05/06 – 06 158 – 12



Nous passons un peu rapidement sur un rapport qui concerne largement établissements et personnes âgées. Néanmoins au moment où l'on parle tant de l'usager et de son recentrage, il semble difficile d'ignorer tout de ce document, disponible sur Internet de surcroît ;

Entretiens et investigations dans 3 régions
Définition retenue large mais difficilement opérationnelle : mêle problématiques des personnes âgées et de l'enfance

Phénomène mal connu

Doit être établie une liste des personnes qualifiées chargées d'assister les usagers en cas de conflit avec une institution : rarement fait.

Absence coordination justice / affaires sociales. Demande que mots comme « plainte maltraitance, signalement, » soient précisés avec ministère justice

Le dispositif doit être plus lisible.

Préconise structure légère de pilotage dans chaque département. Suivi établissements à risques, protocoles d'action, etc..

DGAS répond : partage essentiel constats et propositions : engagé nouvelle phase de travail

Rapport n° 2005 179, mars 06

Dispo sur www.ladocumentationfrancaise.fr

Jeunes majeurs étrangers isolés : la circulaire Villepin n'a rien réglé

ASH – 26/05/06 – 06 172 – 12



Sujet dont nous faisons état régulièrement. Cet article donne une info/opinion sur les contrats jeune majeur qui nous intéresse. Mais nous aurions voulu des infos/stat plus parlantes, et sur l'ensemble du territoire. Gageons qu'un rapport sera fait. En attendant, c'est un rappel tout à fait clair.

M. Mananga, ES et enseignant IRTS Lille

Depuis la loi « Sarkozy » il faut justifier au moins 3 ans prise en charge ASE avant 18 ans pour pouvoir prétendre à la nationalité française.

Une grande partie de ce public arrivant en France après 15 ans, se retrouvent dans l'irrégularité à 18.

En mai 2005, M. de Villepin (ministre Intérieur) invite par circulaire les préfets à accorder sous certaines conditions des titres de séjour aux jeunes étrangers accueillis par l'ASE : titres de séjour pour jeunes en cours de formation ou lors de parcours d'insertion cohérent, si perspectives retour pays d'origine sont faibles ou situations humanitaires

C'était un espoir pour les travailleurs sociaux.

En outre loi cohésion sociale permet à ces mineurs apprentissage ou professionnalisation si prise en charge ASE avant 16 ans et encore en demande de séjour.

Pourtant les demandes déposées ont rarement abouti (structure Nord de la France) et le nouveau projet de loi sur l'immigration « ne conduit pas à l'optimisme ».

Certains départements continuent de financer des contrats jeune majeur

(D'autres non plus estimant que cela revient à « se mettre en situation illégale » - irrégularité jeune)

Or ces contrats sont essentiels pour la régularisation administrative de ces jeunes : preuve d'intégration et continuité dans la prise en charge. Peut empêcher des expulsions.

Le Conseil d'Etat le 21/04/00 a annulé un arrêté de reconduite à la frontière d'un jeune de 20 ans : prise en charge ASE (contrat jeune majeur) « mettait tout en œuvre pour s'intégrer »

Seule la voie législative permettrait de clarifier vraiment cette situation mais il n'en demeure pas moins que la finalité de l'obtention du titre de séjour, c'est l'intégration dans la société française et qu'à ce titre les intervenants sociaux peuvent engager des démarches.



Le projet de loi réformant la protection de l'enfance

ASH – 05/05/06 – 06 142 – 13



Nous détaillons un peu plus de d'habitude les articles soumis, et la raison en est évidente. Un repérage de plus dans ce projet.

270 000 enfants bénéficient mesure de protection
En 2004 : 95 000 ont fait l'objet d'un signalement par les

CG (6000 de plus en 1 an)

Le projet de loi introduit la prévention des dangers et des risques de danger pour l'enfant dans le champ de la protection de l'enfance

• Clarification des missions différents intervenants

- Priorité mise sur la prévention

Notion protection enfant reconnue par le législateur / Rôle ASE / Missions diversifiées pour PMI

- Affirmation rôle central du CG

Traitement informations préoccupantes

- Cellule opérationnelle de recueil et de traitement des informations préoccupantes

○ Création d'un observatoire départemental de la protection de l'enfance

- Le partage du secret professionnel

Toutes les personnes qui participent à la mission de protection de l'enfance et qui sont soumises au secret professionnel(..) sont autorisées à partager entre elles des informations à caractère secret afin d'évaluer une situation individuelle, de déterminer et de mettre en œuvre les actions de protection et d'aide (ASH)

Partage limité à ce qui est nécessaire pour l'accomplissement de sa mission de protection de l'enfance (ASH)

• Diversification modes d'intervention

- Accompagnement budgétaire des familles

- Modes d'accueil intermédiaires

Accueil de jour / Prestation accueil ponctuel et accueil séquentiel / Accueil spécifique en cas de danger immédiat réel ou suspecté

• Amélioration des relations des familles avec services de protection de l'enfance

○ Evaluation préalable et établissement d'un document d'engagements réciproques

- Aménagements relatifs aux droits des parents

Dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative / lorsque l'enfant est confié à l'ASE

La loi pour le retour à l'emploi des bénéficiaires de minima sociaux : dispositions diverses

ASH – 05/05/06 – 06 142 – 13



Un repère pour pouvoir approfondir la question

Loi n°2006-339 du 23/03/06, J.O. 24/03/06

Au-delà de la réforme du cumul mesures aménagent contrats aidés et renforcent lutte contre fraude

• Nouveaux aménagements au régime des contrats aidés

- CI-RMA / CA

• Dispositions relatives au RMI

• Lutte contre fraude aux minima et aux allocations chômage

- Harmonisation des sanctions pénales

- Possibilité amende administrative



Comité interministériel de lutte contre l'exclusion

ASH – 19/05/06 – 06 165 – 21



Là aussi vous le verrez des rapports ont été entendus : expérimentations, à suivre. Et puis on redécouvre ASI, on confirme IAE et songe à utiliser VAE plus encore. C'est intéressant. C'est à suivre

Encourager le retour à l'emploi

Au-delà de la loi du 11 mars 2006 (Législation)

Favoriser insertion

Appui social individualisé : « appui individuel à ceux qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales et professionnelles ». Interventions très variées. L'ANPE prescrit 73 % des ASI, suivie par CCAS et structures d'urgence.

Recentrer l'ASI sur soutien démarches insertion pro, en priorité pour titulaires ASS / API ne « bénéficiant pas d'accompagnement insertion »

Evaluation du dispositif (critère : retour à emploi)

Elargissement accès à la VAE : « la rendre plus accessible aux personnes les moins qualifiées »

Public mal informé, et qui doute de lui-même.

« **L'intégrer aux actions service public emploi** » avec expérimentation référent unique

19 millions budgétisés en 06 et 5 millions sup en 07

A noter : plan développement VAE sera présenté en juin. Favoriser accès au plus grand nb, développer en direction des demandeurs d'emplois, réduire délais instruction, améliorer accompagnement.

Poursuite essor IAE : contribution « reconnue ». Mais il faut « mieux faire connaître » ces structures et faciliter leur accès aux marchés publics

Développer création d'entreprise par chômeurs

Aujourd'hui seuls chômeurs non indemnisés et certains allocataires minima sociaux peuvent prétendre à l'ACCRE.

Décidé de l'étendre à « **tous porteurs de projets dont l'activité dégage revenu inférieur SMIC** »

Évalué à 86 millions par an.

Faciliter le retour à l'emploi des allocataires de minima sociaux

Expérimenter nouveaux modes d'intéressement pour les Rmistes : dans départements volontaires, dès cette année, nouvelles formules de cumul RMI + revenus pro : « **gain réel et durable dès la 1^o h travaillée** ». Expérimentation préparée par M. Hirsch, devrait durer

3 ans. Pour entrer en vigueur au niveau national, nécessiterait une loi.

Expérimentation contrat aidé unique : régime trop complexe. Dans départements volontaires, 1 seul contrat aidé **remplacerait CA-RMI (secteur non marchand) et CA (secteur marchand)**. Pourrait être 1^o étape vers « création d'un contrat d'insertion unique destiné à tous les employeurs ». Pour entrer en vigueur, il faudrait une loi.

M. Hirsch prépare ce nouveau contrat.

Les associations auraient préféré mise en place sans expérimentation, et incluant CAE.

Dossier mai : chiffres, informations... et Brèves

ASH – 05/05 & 02/06 /06 – 06 143 – 21

Le Monde – 01/06 /06 – 06 143 – 21



Les chiffres toujours bons, et de mieux en mieux mais nous donnons un point d'interrogation, pour les infos « satellites » si l'on peut dire, qui les accompagnent. A lire attentivement. Et puis des tas de choses, qui toutes ont forcément leur importance. Le tout étant d'arriver à en faire « le » puzzle en quelque sorte.

Précisions chiffres du mois du mars

La baisse de 1.3 % est la plus forte enregistrée depuis le janvier 2001.

Au sens du BIT, elle ramène le chômage à 9.5 %

Même si le chômage des jeunes recule de 1.7 % en un mois et 8.4 % en un an, ils restent la catégorie la plus touchée (22.1 % cherchent un travail)

Inscriptions ANPE : augmentent de 2.6 % entre janvier et mars et de 1.6 % en un an

Sorties ANPE : diminuent de 1.2 % entre janvier et mars mais **augmentent de 8.1 % sur un an**

Sorties pour reprise d'emploi en baisse (- 1.9 %) et pour entrées en stage aussi (- 9 %)

Chiffres du mois d'avril

Le chômage a baissé de 1,1 % en avril et atteint son niveau le plus bas depuis 4 ans

Diminution de 8,4 % en un an et taux de chômage à 9,3 %, contre 10,2 % il y a un an (taux inégalé depuis nov. 2002)

Profite au premier chef aux moins 25ans : moins 10,4 % en un an (mais encore 22 % chômage, contre 23,3 % il y a un an)

Baisse 6,9 % chômage longue durée en un an

Inscriptions ANPE catégorie 1 en baisse de 3,8 % en un an et **5,1 % entre février et avril.**

Tous les motifs d'inscription ont reculé.

Premières entrées en baisse de 10,3 %

Sorties ANPE : recul de 4,3 % entre février et avril mais **progression de 4,7 % en un an. Sorties pour reprise d'emploi en baisse de 7,2 % et pour entrées en stages de 12,7 %**

285 000 emplois aidés (secteur non marchand) fin 04 + **452 000 intentions embauche CNE** en 8 mois

La création d'emplois marchands reste faible mais cette année s'accélère le départ à la retraite générations du

baby-boom (bonne conjoncture)

Etudes INSEE : le moral des ménages a chuté de 3 points en mai.

En 2005 plus d'un million de salariés avaient plusieurs employeurs (notamment dans services à la personne) : « va de pair avec ces salaires très bas et une durée de l'emploi très faible »

A noter qu'en Allemagne également le chômage recule, passant de 11,3 % à 11 % entre mars et avril

Informations

Accompagnement renforcé et simplification démarches dans Convention Etat-ANPE-Unedic

Prise en charge plus rapide : inscription Assedic et 1^o entretien ANPE prévus dans la même journée (guichet unique, rapprochement des antennes)

Diagnostic initial partagé : mesurer la distance à l'emploi du chômeur et surtout établir « projet personnalisé d'accès à l'emploi »

Entretien suivi mensuel personnalisé est généralisé. Effectif à compter 4^o mois inscription. Et assuré par le **même conseiller référent** durant tout le parcours.

Conventions tripartites locales de coordination.

Amélioration systèmes informations différents partenaires du service public emploi : « meilleure connaissance situations individuelles ». Dossier unique du demandeur d'emploi.

Convention dispo sur www.travail.gouv.fr

Brèves

CNE : une décision du conseil de prud'hommes

Requalifie le CNE en CDI, le considérant contraire à convention OIT (un salarié ne peut être licencié sans un motif valable et avant qu'on lui ait offert la possibilité de se défendre). Conseil de Longjumeau (Essonne) juge la durée de 2 ans « déraisonnable ». Employeur et parquet font appel.

Insertion par l'Activité Economique

En 2004, **≈ 50 % salariés** sortant entreprises travail temporaire d'insertion ont trouvé emploi (aidé ou non) contre 42.8 % pour ceux sortant d'une assoc intermédiaire et environ un tiers pour ceux quittant une entreprise d'insertion

DARES – n° 15.1 – 04/06 – www.travail.gouv.fr

Chantier Ecole

Demande « expressément » maintien taux prise en charge CAE à auteur de 105 % pour 16/25 (période transitoire doit s'achever au 30/06)

CI-RMA en intérim

Accord cadre ministère / syndicat entreprises travail temporaire : « insertion 5 000 bénéficiaires 06/07 »

Communiquer à l'ANPE les offres susceptibles de correspondre aux demandeurs d'emploi éligibles

Proposer aux intéressés son offre formation pré-qualifiante + accompagnement pendant contrat

France Domicile est lancé

Enseigne couvre tout le territoire ; fondée par Uccas, UNA et Mutualité (soit 2 500 structures)

≈ 20 types services pour publics diversifiés

Pour démarrer recevra 6,5 millions (ANSP) : engagement création 20 000 emplois en 3 ans.

A partir 2008 devra équilibrer son budget

Accent mis sur nature contrats travail (CDI de plus en plus souvent temps pleins ou partiels choisis) et formation professionnelle

Demande réflexion avec pouvoirs publics « **permettre aussi aux exclus de bénéficier des service à la personne** »

Recherche d'emploi : le coût

CGT chômeurs estime à 414,5 €/mois frais de déplacement, tél, photocopies, timbres, vêtire...

RMI = 435 €, Assedic (moyen) = 800 €

Demande revalorisation revenus de remplacement de 300 € et indemnisation 18/25 ans

Négociations salariales de branche

Sur les 274 branches de plus de 5 000 salariés seules 21 ont encore un ou plusieurs échelons de grille inférieurs au SMIC : en juin elles étaient 84

A la rentrée, après revalorisation du SMIC un nouveau point sera fait sur la situation des branches (Ministère du travail)



Comité interministériel de lutte contre l'exclusion

ASH – 19/05/06 – 06 164 – 22



Voici donc un autre volet du CILE du 12 mai. Vous le verrez il s'agit davantage d'expérimentations que de décisions véritables. Mais on dirait tout de même que le combat des acteurs sociaux joue son rôle. Rapport Emmanuelli / Landrieu, regret de ne pas avoir de lien Internet. Peut-être à venir...

Garantir accès effectif droits fondamentaux

Le droit à la domiciliation

Insatisfaisant: diversité réglementations etc.. **Objectif de le rendre effectif d'ici à la fin 2006**

Créer attestation unique de domiciliation, agrément unique en faveur des assoc, coordonner dispositif

Accès à l'hébergement

Pour 07/09, DRASS donneront propositions établies en concertation avec partenaires (FNARS...)

50 millions supplémentaires entre 2006 et 2009

Sortir logique plan hiver : 5 000 places niveau 1 plan hivernal ouvertes toute l'année (500 en 06)

Amélioration conditions accueil : élargir horaires, priorité chambres individuelles ou quelques lits, consacrer une partie hébergement urgence à hébergement « **stabilisation** » (plusieurs semaines, voire plusieurs mois - expérimentation 300 places), transformation 3000 places hébergement urgence en places CHRS, développer **solutions de sorties** notamment en renforçant **ALT** (+ 3 000 places) + prise en charge (accompagnement social), création 300 places CHRS en outre-mer

Veille sociale et équipes mobiles : renforcés.

Adaptation des maisons-relais : expérimenter en 2007 leur adaptation aux résidents vieillissants. Partenariat services soins. Et expérimenter 100 places de ce type pour les SDF valides

Personnes ayant troubles psychiques : 100 places de « **résidences accueil** » d'ici fin 07. Accompagnement et suivi sanitaire et social. Travail avec ministère justice c/ curatelle, tutelle.

Maisons relais et résidences accueil : enveloppe pour financement couples d'hôtes ;

Accès au logement

Opposabilité : expérimentation (2° semestre 06) de stratégies pour construire droit au logement opposable (agglomération volontaires, plus 50 000 habitants avec programme local habitat)

Outils d'observation, groupes de travail, structures locales concertation. Objectif : répondre dans un délai de 1 an à toutes les situations d'urgence. **Opposabilité** : exposer les collectivités à des poursuites judiciaires si délais d'attente trop longs.

Lutte contre habitat indigne : Renforcer le pôle national d'ici fin 07 + réseaux régionaux.

Soutenir financièrement communes assurant opérations logement et travaux d'urgence : 6 millions supplémentaires (en +° des crédits ANAH)

Mettre fin locations abusives locaux impropres, mieux connaître situations, faciliter relogement temporaire par les communes.

Les réactions

Opposabilité : assocs souhaitent conditions précises pour les expérimentations.

Regret : le CILE ne rappelle pas obligations légales des CCAS en matière de domiciliation.

FNARS : « le gouvernement aurait pu au moins mettre en œuvre la proposition d'assurer un hébergement durable à tout personne en situation d'urgence ». **Demande remise à plat du dispositif.**

L'hébergement d'urgence des travailleurs en situation de précarité en Ile-de-France et à Paris

MM. Emmanuelli (SAMU social)

et Landrieu (Préfet de région)

Les personnes salariées représentent 16 % de la population accueillie par le dispositif d'urgence
CDD ou CDI souvent temps partiel

75 % restent plus d'un mois et jusqu'à plus 6 mois.

Durée d'hébergement de plus en plus longue

Faiblesse / irrégularité des revenus interdit accès parc privé + insuffisance logements sociaux

Améliorer prévention. + sensibiliser employeurs

Créer « **cellules du lendemain** » : plate-forme pour bilan médical, psy + évaluation socio économique

« **Développer architecture de réseau entre les grands dispositifs de l'insertion** »

Faciliter stabilité solutions et accès logement

social : offre spécifique. Hôtels avec ALT + participation hébergés par ex.

Offres logement social pour travailleurs précaires

Avancée loi « Engagement national » et autres infos

ASH – 26/05 & 02/06 /06 – 06 179 – 22



Décidément la lutte contre l'habitat indigne progresse beaucoup... en terme de débat. Ce qui est tout le même le passage obligé d'un changement concret. C'est intéressant... Même si la grimace subsiste au vu de chiffres, cette rubrique est plus décourageante qu'il y a quelques mois. A suivre.

Lutte contre l'habitat indécemment : « une déclaration plutôt qu'un permis de louer »

Faut-il instaurer un permis de mise en location des logements ? Proposition de parlementaires dans le cadre de la loi, dispo sur www.anah.fr

MM. Doureligne (Fondation Abbé-Pierre) et Pelletier (ANAH), chargés de vérifier « efficacité et mise en œuvre » de cette proposition

Inconvénients permis louer (disposition à peu près similaire en Belgique). Freinerait implication bailleurs privés dans production logements, **manque de moyens** pour sa mise en œuvre, crainte **développement d'un parc « clandestin »**

Propositions : déclarer à la commune tout logement loué **de plus de 30 ans** (catégorie, etc. fixée par collectivité). Récépissé annexé au contrat.

Amplifier dispositif protection locataire : assocs pourraient représenter locataires, commission nationale concertation établirait par ex. « **grille type** » **état des lieux** plus axée sur notion décence.

Que « **saine tribunal d'instance** » puisse s'imposer si contentieux

Autre volet, moins répressif : accès subventions publiques par propriétaires les plus exposés et ayant déclaré dûment la mise en location

Expérimentation / évaluation, puis **envisager étendre le pouvoir sanitaire du maire pour « sortie d'indécence du logement »** : droit visite, signalement parquet, réalisation travaux d'office

Article 55 de la loi SRU

Amendement assouplissant quota 20 % logements sociaux retiré le 30/05 (en seconde lecture)

La CNL énumère ses craintes pour le logement social

La confédération nationale a 90 ans

Recalcule à la baisse les « 100 000 logements sociaux » promis par M. Borloo car y sont comptés des logements financés par des prêts sociaux, les HLM vendus et les démolitions : **le solde réel pour 2006 passe ainsi à 23 000 logements sociaux construits**

Or 1,2 million de personnes sont attente d'un logement social et 3 millions sont mal logés.

CHRS : mise en place système unique recueil informations et fixations nouveaux indicateurs

Système en partenariat avec fédérations employeurs

et FNARS : mieux connaître caractéristiques offres et publics accueillis ; pour meilleure approche dépenses et recettes (justifier utilisation crédits et demandes budgétaires)

Arrêté 19/04, J.O. 29/04/06 **définit les indicateurs qui seront utilisés.**

Trois types d'hébergement possibles pour CHRS

Hébergement d'urgence : inférieur 15 j (SDF)

Hébergement d'insertion : enclencher travail réinsertion sur base contrat de séjour

Hébergement avec pluri-activité : urgence et insertion ou hébergement + prestations hors hébergement (veille sociale, maraude...)

généralistes orientent vers des spécialistes ; réclamations portent surtout sur actes dentaires et équipements optiques

Surtout dans les régions « où la densité de bénéficiaires est la plus faible »

www.cmu.fr

Plan santé mentale, « lits halte-soins santé » : un point

ASH – 26/05/06 – 06 171 – 23



La santé mentale: on insiste très officiellement sur les articulations. Qu'en voyez-vous? A vous de faire le lien entre les orientations et la pratique. Pour ce qui est des « lits halte » nous les mentionnons dans les travaux du comité de lutte contre l'exclusion sans être sûrs pour autant que tout le monde connaisse ce dispositif. Avec nos excuses pour si tel n'était pas le cas. Et tout notre intérêt pour ses modalités. A étendre ?

Plan santé mentale : priorité à la coordination des secteurs sanitaire, social et médico-social

Circulaire: 2006 année charnière d'impulsion

La prise en charge doit reposer surtout sur « l'action conjointe et coordonnée »

Nécessité multiplier et étendre procédures coopération entre équipes psychiatrie et structures sociales et médico-sociales (réseaux, conventions..)

Les correspondants régionaux du plan transmettront au niveau national les actions de coopération significatives avant le 30/06/06

Organisation et fonctionnement des « lits halte-soins santé »

Décret n° 2006-556 du 17/05/06, J.O. du 18/05/06

Doivent passer à 200 en 207

Ouverts 24 h/24 et 265 j/an : destinés à l'hébergement temporaire de personnes, quelle que soit leur situation administrative, ne disposant pas de domicile fixe, dont pathologie ou état général ne justifie pas une hospitalisation mais nécessite une prise en charge sanitaire et un accompagnement social.

Admission sur avis médical et sur demande de la personne ; équipes pluridisciplinaires (au moins 1 médecin + 1 infirmière) ; au cours du séjour, sera recherché parcours de sortie ; durée prévisionnelle inférieure à 2 mois ; sortie soumise à avis médical.

Doivent être mixtes et accueillir tous types publics

Régulation places dispos en fonction du contexte local, dans le cadre du dispositif veille sociale.



Le Fonds CMU s'inquiète de la persistance des difficultés d'accès aux soins en 2005

ASH – 05/05/06 – 06 144 – 23



Intéressant et présage d'analyses à venir, non moins intéressantes d'ailleurs. A lire, et creuser sur Internet le cas échéant.

Rapport 2005 : près 4.9 millions bénéficiaires au 31/12/05, soit 7.8% assurés sociaux (à confirmer)

« Très légère tendance à la hausse ; **variations territoriales très fortes** ». Métropole/DOM surtout

DOM : moins 3 % population française et 14 % bénéficiaires CMU-C

Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais + PACA : 42% population et 51 % des bénéficiaires

La **prestation semble peu sensible aux variations de la conjoncture** : pas d'impact dégradation emploi et hausse nb Rmistes (accès de plein droit)

Etude en cours pour déterminer les causes de non-recours à la CMU-C par les nouveau Rmistes

Dépenses : 68.2 % ticket modérateur soins de ville, 21.1 % hôpital, 10,7 % forfaits dépassements

Près 50 % bénéficiaires ont moins de 20 ans et « ne peuvent en aucun cas être assimilés à des marginaux ou à des exclus »

Persistance difficultés accès aux soins : quand



ASH des 12 & 26 mai 2006 – 06 176 – 31

Infos diverses et précisions

Le Monde – 11 & 16 / 05 / 06 – 06 61 - 24



Henri IV ? C'est à suivre bien sûr, et l'évolution du nb d'élèves issus de milieux modestes est édifiante pour le moins. Nous le disons ailleurs, tout se recoupe et se confirme. On peut consulter le socle commun et ainsi se faire son « vrai » avis à soi, c'est une bonne nouvelle

Le lycée Henri IV a finalisé son projet d'accueil d'élèves de milieux modestes

Classe pilote : 30 élèves d'origine sociale modeste

Constat : « environ 29 % des élèves de nos 4 plus grandes écoles étaient d'origine modeste au début des années 1950 ; il ne sont plus que 9 % au début des années 1990 »

L'objectif de ce projet est de préparer en un an des « élèves boursiers méritants » à entrer dans les classes préparatoires les plus sélectives.

Ne s'adresse pas qu'aux élèves issus de lycées ZEP

Formation intensive, programme culturel et accompagnement personnalisé

Le SNES (principal syndicat d'enseignants) défend le principe de classes préparatoires de proximité dans les quartiers. Implantées depuis fin années 80. Craint que ce type de projet vide ces classes de leurs meilleurs éléments.

A propos du socle commun de connaissances

Le projet de décret est prêt mais surtout il est consultable sur www.education.gouv.fr

Conseil supérieur de l'éducation

Emet le 18 mai un avis défavorable sur le **contrat d'apprentissage junior** « véritable renoncement à donner à chacun, pour dépasser les déterminismes sociaux, un niveau élevé de connaissances et de culture communes »

Le travail social face au racisme. Contribution à la lutte contre les discriminations



Lisez au moins cette présentation: nous semble intéressante et mettre un peu l'accent sur ce qui fait mal en quelque sorte.

Sociologue, responsable formations IRTS Montrouge : les discriminations racistes sont « **l'expression d'un rapport social de domination et non simple conséquence de croyances basées sur l'ignorance** »

Les travailleurs sociaux doivent déjouer les pièges d'interprétation réductrices des situations. **Il faut promouvoir leurs capacités à reconnaître les déterminants des comportements, sans les imputer ipso facto à une source culturelle ou une distorsion pathologique**

A travers histoire action sociale dans la période de la colonisation, met en évidence le poids de cet l'héritage dans les représentations.

Sans dénier intérêt formations à l'inter culturalité, elle appelle à ne pas surestimer ce facteur

Il faut sortir du déni des discriminations

Faïza Guélamine – Ed. ENSP – 20 €

L'encadrement intermédiaire dans les champs sanitaire et social. Un métier en construction



Oserons-nous dire que cela peut être utile pour certains d'entre vous ?

Analyse du parcours de ces cadres dans les établissements lorrains.

Pour la plupart, accès dans la continuité directe de leur métier antérieur de travailleurs sociaux. **Légitimité assise sur compétence d'origine : option consensuelle.**

Mais dans leur nouveau poste, il doivent se dégager des savoirs initiaux

« Fonction de traduction » entre différents échelons

MM. Bertaux, Hirlet... – Ed. Seli Arslan – 29.5 €

RAPPEL

Des éducateurs dans la rue

Histoire de la prévention spécialisée



C'est vrai nous l'avons déjà présenté. Mais un ouvrage entièrement consacré à l'histoire complexe de la PS cela nous paraît important. Alors nous profitons de cette présentation dans les ASH pour en reparler un peu. Vous voudrez bien nous pardonner... Ce compte-rendu parle de « passionnant récit » et cet angle aussi nous séduit.

L'irruption des blousons noirs sur le devant de la scène (1959) met au jour la nécessité de lutter contre « l'inadaptation sociale de la jeunesse »

La PS au départ ne repose pas sur un socle théorique : c'est une manière d'être, une manière de faire. (F. Deligny en est le pionner)

Les premières écoles d'éducateurs démarrent en 1943 et ne connaissent pas ce mode d'intervention : « **pénétrer les bandes pour sauver les enfants** »

Les éducateurs se font assez facilement entendre ; ils sont épaulés par un noyau de notables plus âgés et la France « en reconstruction » a besoin de ses jeunes.

Vincent Peyre et Françoise Tétard

Ed. La Découverte – 19 €

Actes Colloque Cedias-Musée

Le travail social à l'épreuve des droits des personnes



Le droit des usagers, toujours présent dans les réflexions. Peut-être une aide ?

« La mise en valeur des droits des usagers réactive le débat sur l'équilibre entre la mise aux normes et l'aide au développement personnel dans l'intervention sociale »

(M. Dubouchet)

Tensions entre droit et dépendances et pratiques professionnelles

Vie sociale n° 1/2006 – 01 45 51 66 10 – 15 €

Revue – « L'École des parents »

« Parents malgré tout »

Comment être parents dans une société qui présage vite de défaillances ? Plus que sanction et stigmatisation, plaide pour « co-éducation »

05-06/06 - n° 557 – 01 47 53 62 70 – 7,50 €



Même remarque que dans le numéro précédent : de « grandes » choses se traitent dans cette rubrique.

Il en est ainsi du travail entre Alerte et les partenaires sociaux, de même que les souhaits de l'Uniopss pour les nouveaux contrats Etat-régions

Nous consacrons également du temps aux évolutions des diplômes du secteur : manière de vous permettre d'aller fouiller un peu plus, voire de renseigner autour de vous. De ne pas ignorer.

Ce mois-ci de semaine en semaine nous vous restituons le « feuillet des tutelles » avec des engagements qui se précisent. A suivre

A noter que les négociations CCN66 redémarrent...

Et puis l'Europe bien sûr et, les autres infos qui ne nous paraissent jamais indifférentes.

Le Monde – 06 160 - 32

Le cri d'alarme du médecin-chef, psychiatre, de la prison de Fresnes

Fera valoir droit d'alerte le 30/06 : pas assez personnels. Plus 7 000 personnes par an au Service médico-psychiatrique régional (SMPR)

« Des gens présentent dangerosité réelle, graves troubles psy et situation personnelle très difficile : qu'offre-t-on à la société si on les garde en détention sans donner moyens pouvoir soigner ? »

La réforme des tutelles pourrait être mise en œuvre avant l'élection présidentielle de 2007

Le ministre de la justice est déterminé à un examen par le Parlement à l'automne (congrès notaires)

« La protection juridique ne doit en aucun cas s'appliquer aux personnes en danger du fait de leurs difficultés sociales (...) appellent une aide sociale spécifique et non un régime d'incapacité »

D'après l'ADF ces mesures demandent 700 emplois nouveaux. Le garde des sceaux renvoie la question budgétaire à MM. Breton et Bas

Instauré également : « **mandat de protection future** » pouvoir choisir à l'avance son tuteur.

Le Conseil d'Etat annule, avec effet rétroactif, le décret réant le régime des heures d'équivalence

Nuit = 3 h travail effectif les 9 premières heures

Non conforme à directive Europe 93/104 de 1993 : conduisait à dépasser repos min. (11 h /j) ou temps travail max. (48 h hebdo)

Ce n'est pas le système de rémunération qui est mis en cause mais ce non-respect de l'organisation du temps de travail. Donc non limité dans le temps.

Enjoint au Premier ministre de prendre un nouveau décret dans un délai de 3 mois

Les syndicats employeurs, eux, redoutent les contentieux sur les salaires (avec effet rétroactif possible sur les 5 dernières années)

Le gouvernement partage avec d'autres pays l'espoir de faire modifier la directive : de toute façon demande 3 ans.

Baromètre BIP 40 : pauvreté et inégalités

Cf. RVP avril sur ce constat qui rejoint celui de l'Observatoire national pauvreté et exclusion

Dispo sur www.bip40.org

Le droit à l'école doit se traduire dans les faits

Rappelle la Fédération des assoc pour adultes et jeunes handicapés (APAJH)

S'inquiète du « vide » du projet de décret c/ parcours scolarisation élève et rôle des enseignants référents.

La France épinglée par la cour des comptes européenne pour sa politique contre l'abandon scolaire prématuré

Dénonce le flou régnant dans 6 Etats membres dont la France : actions cofinancées par FSE

Actions parfois engagées « sans analyse appropriée du pb (...) ou définition des résultats escomptés »

France : « aucune justification niveau d'aide FSE »

Néanmoins certaines bonnes pratiques de gestion (par ex.. Plan d'action quinquennal en Lorraine)

L'Europe et la pauvreté : quelles réalités ?

Note n°31 de la Fondation Robert-Schuman : bilan « mitigé » du dispositif de lutte contre l'exclusion

La pauvreté est difficile à mesure, à la fois objective et subjective : mais « la tendance générale (...) est au recul général »

Dispo sur www.robert-schuman.org

ASH du 12 mai 2006 – 06 154 - 32

E.T.S. : réforme du diplôme, niveau III

Désormais accessible par la voie directe et la VAE

Construction de la formation conduit à réfléchir sur l'identité pro : nécessité de décloisonner, les ETS souffrant d'un déficit de reconnaissance

Les ETS en formation par la voie directe n'auront pas eu accès à la découverte du métier sur le tas.

A noter : ETS – T. Braganti – Ed ASH - 2004

Réforme tutelles : une promesse à respecter

Le garde des Sceaux (03/05) « espère » pouvoir déposer avec le ministre de la famille, un projet de loi avant le 30/06 devant le Conseil d'Etat

Les assoc veulent l'assurance que ce texte sera à l'Assemblée nationale avant les vacances d'été

A domicile-Fédération nationale et réforme de la protection de l'enfance

Regrette que l'intérêt de l'action assoc d'aide aux familles ne soit pas mentionnée

Différent accompagnement en économie sociale

Voudrait voir intégrer une **prestation légale d'accompagnement éducatif à domicile** (TISF)

Art. 55 de la loi SRU suite.

Composition du quota 20 % logements sociaux : élargie aux structures d'hébergement temporaire ou d'urgence bénéficiant d'une aide de l'Etat et aux aires d'accueil du gens du voyage ainsi qu'aux logements HLM vendus à leurs locataires. (Sénat.)

La Confédération nationale du logement s'indigne et demande rétablissement de l'art version initiale.

Technicien intervention sociale et familiale TISF

Arrêté du 25/04/06, J.O. du 10/05/06

Précise modalités formation et certification, ainsi que conditions d'obtention par VAE

Renouvellement autorisations des CSST et mise en place CSAPA

Autorisation arrivant à échéance en 06 renouvelées pour 15 ans tacitement (visite conformité)

Réorganisation : centres de soins, accompagnement, prévention addictologie (CSAPA) se substitueront progressivement aux CSST et CCAA.

Manque encore 1 disposition législative, à l'étude.

ASH du 19 mai 2006 – 06 162 - 32

Le Diplôme d'Etat d'Educateur Jeunes Enfants

Décret n° 2005/1375 du 03/11/05, J.O. 05/11/05

Réforme applicable à la rentrée 2006-05-19 Revalorisation du statut, refonte formation et ouverture à la VAE.

Originalité du système français mais souffre d'un déficit de reconnaissance sociale

Profession longtemps opposée aux puéricultrices ; l'enjeu à venir sera une présence dans les écoles maternelles, notamment en petites sections

Le métier d'EJE – Ed. la Découverte – 21,50 €

Pistes des rapports préparatoires à la conférence de la famille 2006

« **Famille, espace solidarité entre générations** » : politique publique soutien aux aidants familiaux (droit d'absence, droits retraite, formations, retour à l'emploi, débattre de l'indemnisation...)

« **La société intergénérationnelle au service de la famille** » : en dehors du lien familial, assoc, collectivités

etc..faciliter ces liens au quotidien
Rapports dispos sur www.famille.gouv.fr

Carte famille nombreuse à vocation généraliste

En circulation en juin
Etendue à d'autres avantages que les transports ferroviaires : achats, réductions musées ...
Délivrée par SNCF mais aussi mairies, CAF...

Adoption loi relative volontariat associatif et engagement éducatif (à paraître)

Contrat pour volontaires engagés dans assoc (max 2 ans) et si indemnité, ni soumise impôts ni assujettie contributions sociales ; incompatible avec activité rémunérée ; attestation pouvant entrer VAE

Recours au volontariat soumis à un agrément Etat
Volontaires âgés plus 16 ans, résidence régulière et continue + 1 an en France.

Contrat « d'engagement éducatif » : pas plus 80 j par an, repos hebdo min. 24 h consécutives
Rémunération base forfait journalier (décret à venir)
Critère éligibilité : caractère éducatif des activités
Fonction animation ou direction accueil collectif mineurs.

« Suicides et tentatives de suicides en France »

10 664 suicides identifiés comme tels en 2003
Mais la réalité serait d'environ 13 000
Taux de mortalité à peu près stable depuis 1985 et beaucoup plus élevé chez les hommes ; tentatives très souvent le fait des femmes et **des jeunes**
2 % population présente risque suicidaire élevé
DREES – Etudes et résultats n° 488 – Mai 2006
www.sante.gouv.fr

La Feantsa lance un forum pour mutualiser les expériences de lutte contre le sans-abrisme

« Faire du sans-abrisme une priorité claire sur l'agenda européen »
Forum destiné à faciliter relations entre collectivités et assoc par rencontres régulières
Séminaire prévu en mai 07 : il y a des bonnes pratiques mais un déficit d'expertise
www.feantsa.org

Premier portail français d'infos sur l'Europe

Infos sur histoire, fonctionnement, politiques et démarches pratiques ; orientation vers sources d'infos et permet un suivi de l'actualité
www.touteurope.fr

ASH du 26 mai 2006 – 06 173 - 32

Le nb d'allocataires des CAF en hausse de 3 %

Chiffres au 31/12/2005 : fin transferts régimes spéciaux, poursuite montée en charge PAJE et **augmentation bénéficiaires de minima sociaux : RMI + 4,7 % / API + 3,8 % / AAH + 2 %**

Minima sociaux, aides logement ou à l'emploi pas directement liés à situation familiale : les couples avec enfants sont minoritaires dans le public CAF (45 %), 40 % allocataires sont des personnes seules et 15 % des familles monoparentales

L'e-ssentiel n°49 – 05/06 – Dispo sur www.cnaf.fr

Engagement commun Alerte et partenaires sociaux : programme de travail pour septembre
Un an après signature de l'engagement commun à lutter contre l'exclusion, Alerte, Medef et syndicats dressent perspective concrètes

Thèmes travail proposés 06/07 : travailleurs pauvres et accès à l'emploi personnes en difficulté

Alerte : « **c'est la première fois que les assoc sont reconnues pour fédérer patrons et syndicats de salariés autour d'un travail multilatéral (...) signe d'une rencontre entre dialogue social et dialogue civil** »

Nouveau bilan dans un an

Futurs contrats de projets Etat-régions : les vœux de l'Uniojss envoyés au 1° ministre

Les contrats de plan se terminent en 2006 et les contrats de projets couvriront 2007/2013

- Modernisation établissements
- Développement logement (aide communes construisant logements sociaux)
- Engagement Etat pour faire face aux besoins de recrutement dans le secteur
 - Consolidation formations encadrants IAE
 - Prévention et accès de tous aux soins
 - Accès des personnes fragiles aux nouvelles technologies de l'information
 - Soutien aux têtes de réseaux décentralisés

« Evaluons, évoluons ! » Citoyens et Justice

Résultats de la démarche d'évaluation : valorisation plus-value associative et utilité sociale des mesures
Devrait aboutir à cahier des charges et indicateurs d'évaluation

Dispo sur www.citoyens-justice.fr

Association des CREAI : ANCREAI

Site Internet : www.ancreai.org

Actualité, événements + adresses internet régionales

L'échec scolaire persiste en Europe

Rapport de la Commission : on est loin des objectifs
6 millions 18/24 ans ont quitté le système scolaire prématurément en 2005 : 15 % en moyenne (on tablait sur 10 % pour 2010). **La France en position médiane avec 12,6 %**

Pour atteindre l'objectif de réduction de 20 % du taux d'illettrisme pour 2010, il faudrait que 200 000 élèves améliorent chaque année leur niveau de lecture. **France près de la moyenne (17,5 %)**

Bonnes performances pour les nouveaux membres

ASH du 02 juin 2006 – 06 178 - 32

Lutte contre les toxicomanies : le programme du ministère de la jeunesse

S'inscrit dans plan 04/08 de la MILDT

Connaissance comportements et démarche **prévention** (y compris prévention des risques)

Actions vers jeunes et ados pour dissuader et/ou retarder expérimentation substances : infos diverses

Soutien séjours collectifs, socio-éducatifs et sportifs en matière de prévention

Refonte classifications CCN66 : les négociations redémarrent

Commission paritaire nationale 23/05

Premier point achoppement : les **fiches-métiers**

CGT / CFTC / FNAS-FO : « **volonté définir métiers par qualification et non par fonction** »

SNASEA : « **partir besoins usagers, qui déterminent des missions, dont découlent des fonctions qui exigent des qualifications** »

Fiches étudiées en priorité : ME / ETS / ES / AMP

Europe : accord politique des ministres sur la directive « services »

Champ d'application : **confirme l'exclusion** de certains services sociaux « logement social, protection de l'enfance et soutien aux familles ou aux personnes(...) dans le besoin (...) fournis par l'Etat, par des fournisseurs mandatés par l'Etat ou par des organismes sans but lucratif reconnus comme tels par l'Etat »

Délai transposition augmenté : 3 ans.

